

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de Juin, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, au Langon, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CC Vendée Sèvre Autizes		
CHOLLET Joel	BENET	
MOREAU Yannick	DAMVIX	
GRELIER Alain	FAYMOREAU	
BORDET Bernard	LE MAZEAU	
GELOT Jean-Marie	MAILLE	
GRIMAUD Claude	MAILLEZAIS	
POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISES	
GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	
GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	
CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON	
Présents : 11 – représentés : 0		11/15
CC Sud Vendée Littoral		
MARTIN Franck	CHAMPAGNE LES MARAIS	Suppléant
LEGERON Joel	L'ILE D'ELLE	
CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
GUINOT Bertrand	MOREILLES	
GANDRIEU James	STE PEXINE	
BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
CHAUSSARD Jean-Pierre	VOUILLE LES MARAIS	
Présents : 07 – représenté : 0		07/14
CC Pays Fontenay Vendée		
GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE	
GUIGNARD Gérard	BOURNEAU	Pouvoir à GATINEAU Dominique
BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES	
VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE	
ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	Pouvoir à BOULARD Stéphane
BIENVENU Alain	LE LANGON	
DUPAS Laurent	VELLUIRE SUR VENDEE	
MAROT Roger	LONGEVES	
LUCAS Noëlla	L'ORBRIE	
RIVIERE Jean-Paul	MARSAIS STE RADEGONDE	
PERAUD François	MONTREUIL	Suppléant
BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE	
BOURDEAU Marylène	ST MARTIN DES FONTAINES	Suppléante
POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ	
Présents : 13 – représentés : 2		15/22
CC Pays de la Chataigneraie		
GOURMAUD Yvon	ANTIGNY	
LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	

CHATELIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	Présents : 3 – représentés 0	
CC Aunis Atlantique			
AUGERAUD Sylvain	LE GUE D'ALLERE	Présents : 1 – représentés : 0	01/02
Total présents :		35	
Total représentés :		2	
Total présents et représentés :		37/64	

Le Président, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance et déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : DON D'UNE PARCELLE – PORT DE L'ÉPINE - PUYRAVAULT - DELIB N°55/2025

Dans le cadre des acquisitions foncières pour les travaux des digues maritimes, le SmVSA avait acheté la parcelle C399 (propriété de M. Bodet) permettant des zones d'emprunts de terre avec des aménagements environnementaux (îlots de nidification).

M. Bodet a transmis un courrier indiquant son souhait de céder (don) la parcelle C398, jouxtant la parcelle du SmVSA et attenante au port de l'Épine. Cet endroit atypique et patrimonial du Marais Poitevin, est géré par l'Association du Port de l'Épine, en partenariat avec la commune de Puyravault.

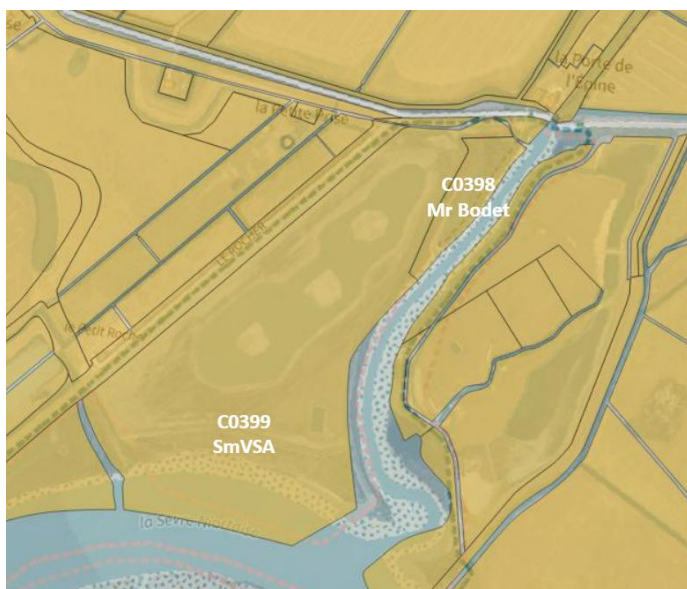
Si cette parcelle de 0.909 ha n'a pas vocation pour de futurs prélèvements de matériaux, elle permettrait au SmVSA gérer plus facilement les entrées et sorties d'eau salées dans les bassins, mais également pour le désenvasement (chasse) du Port de l'Épine, nécessitant quelques modifications sur cet exutoire.

Un partenariat par voie de convention serait alors engagé avec :

- L'Association du Port de l'Épine qui assure l'entretien des estacades,
- La commune de Puyravault,
- Le PNRMP qui pourrait accompagner sur la mise en valeur du site dans sa globalité (port et bassins)

Cette convention serait également encadrée d'une AOT (Autorisation Occupation Temporaire) du Domaine Public Maritime délivré par un arrêté inter-préfectoral.

En aucun cas, le SmVSA ne devra être sollicité pour les entretiens courants et restauration des appontements et de leurs accès.



Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Approuve le don de la parcelle C398, propriété de M. BODET ;
- Autorise le Président ou son représentant à engager les démarches notariales et signer tout acte y afférent ;
- Autorise le Président à signer la convention avec les différents partenaires pour la gestion du Port de l'Epine ;
- Approuve le fait d'améliorer les conditions de prises d'eau et d'évacuation des eaux des bassins de prélèvement pour favoriser le désenvasement du Port de l'Epine.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER